

SANTÉ Projet de loi

Les jeunes femmes se méfient de la pilule

L'Assemblée examine ce jeudi un texte pour allonger le délai de recours à une interruption volontaire de grossesse. Le nombre d'avortements augmente, notamment chez les 20-29 ans, tranche d'âge qui se méfie de plus en plus de la contraception hormonale.

Nouveau dossier explosif ce jeudi à l'Assemblée. Les députés examinent une proposition de loi pour allonger le délai de recours à l'avortement de 12 à 14 semaines. Ce texte, déposé par le groupe d'anciens marcheurs Écologie Démocratie Solidarité, se retrouve au cœur d'un bras de fer entre le gouvernement et sa majorité. L'exécutif, qui attend un avis du Comité consultatif d'éthique, est réservé sur le dossier, à l'inverse des députés LREM qui y sont favorables.

Le sujet divise également les militantes du droit des femmes qui y sont favorables et les gynécologues, qui pointent, eux, les risques pour la santé. Ils plaident pour d'autres moyens de répondre aux difficultés des femmes aux grossesses non désirées (lire ci-contre).

L'an dernier, le taux de recours à une interruption volontaire de grossesse a atteint son niveau le plus élevé depuis 1990, selon une enquête récente de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Une tendance surtout marquée chez les jeunes. Les 20-29 restent les plus concernées avec un taux de recours étant de 27,9 IVG pour 1 000 femmes en France entière (contre 15,6 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en métropole et 28,2 dans les départements



La contraception des Françaises a été modifiée après l'affaire des pilules de 3^e et 4^e génération.
Photo d'illustration Julio PELAEZ

et régions d'outre-mer, DROM).

Source de défiance

Parmi les hypothèses expliquant cette hausse des interruptions volontaires de grossesses : la méfiance croissante de jeunes à l'égard de la contraception hormonale. Dans son dernier baromètre, Santé Publique France observait « un recul de la pilule, en particulier chez les femmes de 20-29 ans ».

Plus de 50 ans après sa légalisation par loi Neuwirth en 1967, la contraception orale a changé d'image. Symbole de la libération de la femme, elle cristallise aujourd'hui les inquiétudes autour des risques des médicaments sur la santé. La pilule reste le principal mode de contraception en France,

232 200
interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées en France en 2019, selon la Drees.

mais elle perd du terrain. Dans les cabinets des gynécologues, les jeunes femmes évoquent leur crainte des hormones. En dehors, elles cherchent des voies alternatives. Une affaire a marqué un tournant : les risques de thrombose veineuse liés aux pilules de 3^e et 4^e génération dévoilés en 2012-2013. Depuis, l'Agence du médicament

(ANSM) a revu ses recommandations. Elle demande de privilégier les pilules de 1^{re} et 2^e génération en première intention. Mais, dans l'esprit de nombreuses femmes, le discrédit a été jeté sur l'ensemble de ces modes de contraception, y compris ceux recommandés, sans risque, par les autorités de santé. « Entre 2010 et 2013, le recours à la contraception orale est passé de 50 % à 41 % chez les femmes de 15-49 ans », notait une enquête de l'Ined, publiée en 2017, et menée après cette affaire. Avec un risque accru de grossesse non désirée. En matière d'IVG, il est donc essentiel de parler d'accès à l'avortement mais aussi d'informer, en amont, sur la contraception.

E.B.

QUESTIONS À

Isabelle Héron Présidente de la Fédération nationale des Collèges de Gynécologie médicale.

« Il faut mieux communiquer sur la contraception »

On observe une hausse des IVG : comment expliquer cette situation ?

Cette augmentation est particulièrement marquée dans la tranche d'âge 25 à 39 ans, probablement parce que les femmes délaissent la contraception hormonale et ne la relaient pas par un stérilet. La crise de la pilule, avec l'affaire des pilules de troisième et quatrième génération, a beaucoup altéré la confiance. Par ailleurs, le mouvement anti-hormones est très présent sur les réseaux sociaux. On l'observe en consultation. Les jeunes femmes ont peur des hormones, car elles disent que c'est mauvais pour le corps.



Photo DR

Les pilules sont-elles plus dangereuses qu'avant ?

Non. Il est essentiel de rassurer les patientes sur la contraception, qui présente beaucoup de bénéfices par rapport aux risques, essentiellement vasculaires. Il existe deux types de contraception hormonale : la contraception oestroprogestative avec différentes compositions et modes d'administration (pilule, patch, anneau) et microprogestative (pilule et implant). Les oestroprogestatifs augmentent le risque vasculaire. Les microprogestatives, en prise quotidienne en continu, n'ont aucun impact vasculaire. Les patientes ayant des risques vasculaires (diabète, hypercholestérol, tabac) peuvent les prendre sans aucun risque.

Que pensez-vous du texte proposant d'allonger le délai d'IVG ?

La Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale (FNCGM) est contre l'allongement, en raison de l'augmentation du risque maternel. Les complications liées au geste peuvent avoir des conséquences sur la santé de la femme, le potentiel de fertilité et les grossesses à venir. Ce n'est pas un geste anodin. Pour améliorer la situation, il faudrait se pencher sur les différences d'accès entre les territoires et faire en sorte de raccourcir les délais. Par ailleurs, il est essentiel de mieux communiquer sur la contraception, en amont, en informant mieux les jeunes femmes et en la remboursant mieux. La prévention est essentielle. Il n'est pas normal que l'IVG soit remboursé à 100 % mais que la contraception ne soit pas prise en charge à 100 % !

Propos recueillis par Étienne BÉCU

Ordre: 223851400 - 94229798
Client: 366 COMMUNITIES (0386355)
H 199.00mm x L 278.00mm
Edition: ADN00-IG0654.984
Acc: ORANGE
Com: ADIAD2
Rubrique: ADNXTIGE - Infos générales
Observation: DOC SUIT